6 UN ENSEMBLE D'ACTIONS POUR **RELANCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION ET FAVORISER UN USAGE RESPONSABLE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX** (1/2)

L'éducation aux médias et à l'information : pourquoi?

- Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables de demain
- Permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus

L'éducation aux médias et à l'information : c'est quoi ?

- Une pratique citoyenne des médias : une **lecture critique et distanciée** de leurs contenus et une initiation aux langages, aux formes médiatiques pour pouvoir **s'informer suffisamment**, **s'exprimer librement** et produire soi-même de l'information
- Le développement d'une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus
- Une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique

L'éducation aux médias : comment ?

- Une intégration de cet enseignement de manière transversale dans les différentes disciplines, ainsi qu'une inscription lisible de ces compétences dans le futur socle de compétences, de connaissances et de culture
- Un accompagnement des enseignants, qui partagent la responsabilité de cette éducation
- La possibilité d'un usage sécurisé des médias au quotidien, encourageant les pratiques de collaboration et d'échange tant des élèves que des enseignants et la co-construction des savoirs au sein d'environnements d'apprentissage stimulants et adaptés (ex. mise à disposition des lycéens d'une WebTV par le Centre national de documentation pédagogique)
- Une évaluation progressive des compétences acquises par les élèves (nouveau brevet informatique et internet)
- Une rénovation du Centre de liaison de l'enseignement et des médias de l'information (Clémi) pour répondre aux nouveaux enjeux du numérique

Quel plan d'actions à partir de la rentrée ?

- Un cadre de référence sera élaboré. Il définira les objectifs de l'éducation aux médias et leur déclinaison concrète sous la forme de séquences pédagogiques proposées pour les différentes disciplines
- Le Conseil supérieur des programmes créé par la loi sera missionné pour proposer les modalités d'intégration de l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes et le socle commun





6 UN ENSEMBLE D'ACTIONS POUR RELANCER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION ET FAVORISER UN USAGE RESPONSABLE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX (2/2)

L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : pourquoi ?

- Apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par ces nouveaux médias tout en assurant leur protection, celle de leur image numérique et de leur vie privée sur internet et sur les réseaux sociaux, et prévenir les risques d'atteintes aux droits des enfants
- Apprendre aux élèves à distinguer entre réalité et fiction

L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : c'est quoi ?

- Une pratique raisonnée et responsable des nouveaux outils de l'information et de la communication
- · L'apprentissage par les élèves d'un usage d'internet légal, éthique, citoyen et respectueux d'autrui
- Une information des élèves et des parents sur les moyens dont ils disposent pour se défendre lorsqu'ils sont victimes d'une infraction portant atteinte à leur personne sur internet
- Une réflexion sur le plagiat et de respect de la propriété intellectuelle

L'éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux : comment ?

- Une meilleure information des chefs d'établissement pour les aider à répondre aux problèmes qu'internet et les réseaux sociaux sont susceptibles d'engendrer dans la vie scolaire
- L'information et la formation des enseignants pour qu'ils apprennent à leur élèves à utiliser les nouveaux outils pédagogiques à bon escient
- Une implication renforcée des conseillers principaux d'éducation dans la veille des réseaux sociaux numériques de l'établissement et une vigilance accrue quant aux conséquences sur la vie scolaire de l'établissement
- L'intégration des actions de prévention dans les enseignements

Quelles actions à partir de la rentrée ?

- Une refonte du brevet informatique et internet (B2I) au collège avec la rénovation de ses compétences et l'instauration d'un B2I lycée
- L'organisation, dans chaque établissement, de réunions d'information/formation à destination des enseignants et des parents sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux dès la rentrée
- La mise à disposition des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques d'un guide pratique de prévention et de gestion des situations problématiques quand le climat scolaire est troublé par les nouveaux médias (« cyberharcèlement » de nature xénophobe, sexiste, raciste, homophobe, diffamatoire, etc.)



